

DÉCISIONS

APD du 4 juin 2024



DÉCISIONS de la 10^e Assemblée des personnes déléguées
de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal
tenue le mardi 4 juin 2024 à 13 h 30

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

10.01 Que l'ordre du jour suivant soit adopté:

1. Adoption de l'ordre du jour	décision	5 min.
2. Adoption d'un procès-verbal	décision	5 min.
3. Présentation des nouvelles personnes déléguées	échange	5 min.
4. Cahier de positions sociopolitiques	décision	30 min.
5. Modifications <i>Rôle et fonctionnement des délégations</i>	décision	30 min.
6. Modifications <i>Politique de désignation des membres</i>	décision	20 min.
7. Suivi négociation nationale	échange	30 min.
8. CNESST	échange	20 min.
9. Bilan des personnes déléguées	échange	45 min.

ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL

10.02 Que le procès-verbal de la 9^e Assemblée des personnes déléguées tenue le 14 mai 2024 soit adopté, sous réserve de modifications à faire parvenir à l'Alliance avant le 7 juin 2024, auquel cas il sera soumis à nouveau à l'Assemblée pour adoption finale.

CAHIER DE POSITIONS SOCIO POLITIQUES

10.03 Amendement 1 à la proposition Miller 1 : ajouter à la fin du 1^{er} picot « (Alliance et FAE) ».

10.04 Amendement 2 à la proposition Miller 1 : au 4^e picot, ajouter après « nouvelles positions » « en cohérence avec celles prises dans les instances de la FAE ».

10.05 1) Que l'APD mandate le CA de créer un « Cahier de positions » qui aurait pour but de :

- Faciliter l'accès à nos prises de position (Alliance et FAE);
- Sensibiliser les membres aux luttes historiques qui animent notre syndicat et d'ainsi accroître leur sentiment d'appartenance à la vie syndicale;
- Situer les débats actuels dans la continuité de nos prises de position historiques;
- Construire de nouvelles positions en cohérence avec celles prises dans les instances de la FAE en s'appuyant sur une base existante.



10.06 Amendement 3 à la proposition Miller 2 : au 1^{er} picot, ajouter à la fin « et des positions de la FAE contenues dans le manifeste sociopolitique ainsi que dans sa déclaration de principes».

10.07 2) Que l'APD mandate le CA d'établir une politique de fonctionnement pour ce cahier afin qu'il:

- Contienne un répertoire des positions sociopolitiques prises dans les instances suivantes de l'APPM: APD, AUN, AG et des positions de la FAE contenues dans le manifeste sociopolitique ainsi que dans sa déclaration de principes;
- Soit mis à jour et déposé aux membres une fois par an lors de l'Assemblée générale annuelle;
- Soit disponible aux membres sur demande et inclus dans l'envoi de la convocation de l'Assemblée des personnes déléguées.

MODIFICATIONS AU RÔLE ET FONCTIONNEMENT DES DÉLÉGATIONS

10.08 Que l'Assemblée des personnes déléguées adopte le document « Rôle et fonctionnement des délégations » présenté en annexe du document APD.2324.037.

MODIFICATIONS À LA POLITIQUE DE DÉSIGNATION DES MEMBRES

10.09 Que l'Assemblée des personnes déléguées approuve les modifications à la section III de la Politique de désignation des membres des délégations et comités de l'Alliance telles que présentées en annexe du document APD.2324.038.